



MAI 2025

DOMEVRE-SUR-AVIERE LETTRE D'INFORMATION



Cérémonie commémorative du 8 mai

L'équipe municipale a l'honneur de vous inviter à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945 qui aura lieu **le jeudi 8 mai 2025 à 11h30, place de l'Eglise à Domèvre-sur-Avière**, suivant le programme ci-après : lecture du message de la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dépôt de gerbe suivi d'une minute de silence. Un pot de l'amitié à la salle polyvalente clôturera cette commémoration. Pour information, la messe commémorative du secteur aura lieu à 10h, en l'église de Dommartin-aux-Bois.



Ouverture de la concertation préalable du projet Ep'HyNE de Verso Energy

Le lancement de l'ouverture de la concertation du projet Ep'HyNE (Epinal Hydrogène et Nouvelles Energies) porté par la société française Verso Energy a lieu jusqu'au dimanche 22 juin 2025. Avant la mise en place d'une enquête publique, cette concertation préalable organisée sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), permet à tous les habitants, associations et professionnels de s'informer, d'interpeller les dirigeants de Verso. Ce projet à 1,4 milliard d'euros vise à produire du carburant d'aviation durable (e-SAF), un substitut au kérosène fossile. Une unité de capture de CO2, biogénique et de valorisation de CO2 verra le jour sur la zone de l'Ecoparc à Chavelot et devrait générer près de 250 emplois directs et indirects.

La réunion publique de synthèse aura lieu le jeudi 19 juin à 20 h 30 ; salle Henri Lepage, Rue du Fort à Golbey.

Le dossier est consultable en mairie et sur le site internet dédié :

www.concertation-ephyne.eu qui permet d'accéder aux versions numériques des documents et à un ensemble de ressources annexes.



Conseiller numérique



Un conseiller numérique de la CAE assure régulièrement des permanences. Il sera à votre disposition gratuitement en mairie de Domèvre le vendredi 23 mai 2025 à partir du 9h afin de répondre individuellement à vos demandes.

Chacun est prié de s'inscrire au préalable en mairie et de venir si possible avec le matériel qui lui pose problème.



Service Eau et Assainissement

Depuis le 1^{er} avril, le service Eau et Assainissement, initialement installé sur la commune de Les Forges, a déménagé au : 5, impasse du stade à Uxegney. Le mode de contact reste inchangé :

Eau-assainissement@agglo-epinal.fr ou 03.29.34.47.55.





Bruit et civisme : respect des voisins

Nous constatons quelques débordements et plusieurs réclamations en mairie.

Il s'agit **des travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers** à l'aide d'outils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, compresseur à air ou haute pression, motopompe, bétonnière ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de l'homme par sa durée, son intensité, sa répétition.

L'arrêté n° 99/08/DDASS/SE du Préfet des Vosges en date du 26 décembre 2008 précise les horaires autorisés qui s'appliquent sur notre territoire communal :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bien-être de chacun passe par le respect d'autrui

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet ou de déposer tout produit en forêt. **Merci de déposer vos déchets verts à la déchetterie** contribuant ainsi au renouvellement du stock de compost et permettant également d'éviter les dépôts sauvages. L'ONF est chargé de verbaliser tout contrevenant.

Travaux et réglementation sur l'aire de jeux



- ❖ Afin d'améliorer l'espace ludique et selon les souhaits exprimés par les habitants présents aux différentes réunions ; la société HUSSON (de Lapoutroie) vient d'installer une structure dotée de toboggans et jeux pour les enfants de 3 à 12 ans. Une fosse de réception réglementaire sécurise ce lieu. Cette structure est utilisable dès à présent. La table et le mobilier vélo seront installés dans un second temps.
- ❖ L'aménagement paysager réalisé par l'entreprise Laurent SCHOEFFER de Domèvre finalisera ce projet. Nous invitons les parents ou responsables accompagnant des enfants à bien relire le règlement intérieur actualisé de cet espace de jeux affiché à l'entrée de l'aire de jeux (arrêté municipal du 1^{er} mai 2025).

L'utilisation de l'aire de jeux est autorisée tous les jours aux horaires suivants :

du 1^{er} novembre au 31 mars inclus : de 8 h à 19 h

du 1^{er} avril au 31 octobre inclus de 8 h à 21 h

L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux non tenus en laisse.

Les personnes doivent ramasser les déjections de leurs animaux.

Les véhicules motorisés sont interdits sauf pour l'entretien de l'aire de jeux. Les véhicules non motorisés sont admis sur l'aire de jeux mais uniquement pour leur stationnement dans les espaces dédiés. Depuis le bas de l'aire de jeux, les personnes doivent néanmoins marcher à côté de leurs véhicules.

Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, sont interdits dans ces espaces :

- **L'utilisation d'appareils sonores, instruments de musiques**
- **L'usage de tout engin dangereux (pétards, pistolets à billes...)**

Les enfants fréquentant ces espaces restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant. Ils veilleront à respecter l'utilisation selon les tranches d'âges auxquelles sont préconisés les différentes structures de jeux.

La Commune assure l'entretien de l'aire de jeux.



Rappel des prochaines animations et réunions

- **Prochains conseils municipaux : jeudi 22 mai et jeudi 3 juillet 2025 à 20 h.**
- **Prochain conseil communautaire : lundi 23 juin à 18 h 30 au centre des congrès à Epinal.**
- **Atelier numérique gratuit à Domèvre le 23 mai (s'inscrire au préalable en mairie).**
- **Vide grenier à Domèvre organisé par Domèvre Animation Loisir (DAL) : dimanche 15 juin 2025.**
- **Fête de la petite enfance : 17 mai de 9h à 12h 30 centre congrès Epinal**

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashes infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**